
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 04 décembre 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. BATIMENTS COMMUNAUX (Yvan Allemand)

✓ Entretien, transformation et rénovation de la Maison villageoise – parcelle n° 31

L'automne s'étire encore quelques semaines et il est temps de faire le bilan de cet important chantier qui a bénéficié, jusqu'à ce jour, d'un cadeau venant tout droit du ciel. En effet, les interruptions de chantier ont été réduites au minimum. Nous vous proposons de découvrir, poste par poste, l'état des travaux en cours :

Sécurité

En priorité et comme vous l'aurez constaté, la fermeture et la clôture du chantier ont été organisés au début de l'ouverture du chantier.

Toiture

Travail important du charpentier en ce qui concerne le redressement et le renforcement de la charpente, l'étude et le rattrapage des différents profils de toiture ainsi que le remplacement de pièces défectueuses. Pose de chevrons, lambris et autres virevents, y compris le lattage de la couverture. Pour mémoire, la surface du toit est d'environ 1000 m².

N'omettons pas la partie ferblanterie/couverture qui a commencé par le bâchage, pose de barrière vapeur et les divers travaux de ferblanterie. La touche finale qui consiste à la pose des tuiles commencera cette semaine. Si la chance est avec nous, à mi-décembre (2003, je précise..), nous devrions avoir fini la pose des tuiles sur le collège de la Cavenettaz et les échafaudages pourraient être enlevés autour de l'école.

Les façades

Tout a commencé par le lavage des fonds des faces, suivi par le toilage qui s'est terminé à la fin de la semaine dernière. Si le gel nous laisse en paix et suivant l'avancement des travaux de couverture, les travaux de rustication sur les façades de l'école pourraient commencer dans le courant de la semaine prochaine.

Ascenseur

Les murs de la fosse ont été coffrés et ferrillés. Les murs de la cage, au rez-de-chaussée et au 1^{er} sont montés. Le sciage de la dalle sur rez-de-chaussée a été finalisé (impressionnant ! !).

Blocs sanitaires au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage

Le coffrage et le ferrillage des murs sur semelles sont terminés. Les murets sont bétonnés. Les drainages de l'annexe, la canalisation eaux claires (E.C.) et le regard sont exécutés. Le bétonnage de la dalle du rez-de-chaussée finalisé.

Travaux prévus encore en 2003 – avant la fermeture des entreprises (12 et 19.12.2003)

- ✓ Maçonnerie
 - maçonnerie de la cage d'ascenseur ;
 - maçonnerie bloc sanitaire.
- ✓ Ferblanterie/couverture
 - pose des tuiles sur bâtiment école ;
 - pose ferblanterie du bâtiment principal.
- ✓ Crépis de façade et démontage échafaudage Cavenettaz si les conditions météo le permettent.

Travaux prévus en 2004 (en début d'année)

- ✓ Suite travaux de couverture et façade en fonction du temps.
- ✓ Chauffage et ventilation.
- ✓ Construction. Annexe et création blocs sanitaires (suite).
- ✓ Installation ascenseur et monte-plats.
- ✓ Travaux dans buvette et aménagement local soupente.
- ✓ Création d'une entrée – cuisine et dépôt.
- ✓ Travaux d'entretien (fenêtres, etc.).
- ✓ Création de 2 douches et d'une loge.

Travaux complémentaires commandés en cours d'exécution

- ✓ Clôture du chantier au complet.
- ✓ Travaux de couverture/ferblanterie. ;
 - bâchage sur toute la surface du toit ;
 - barrière de vapeur sur toute la surface du toit de la Grande Salle (celle existante est hors d'usage) ;
 - plus-value pour tuiles flammées ;
 - plus-value pour tuiles chatières (partie école).

A ce stade des travaux, il n'est pas prévu de dépassement sur les préavis présentés. En effet, le poste « divers et imprévus » compense très largement ces travaux complémentaires et le chantier est encore trop jeune pour prévoir des plus-values ou autres travaux non prévus.

Plafond du sous-sol du collège de la Chavanne

Récemment, on nous a fait part du constat de l'existence de plaques abîmées au plafond du sous-sol du Collège de la Chavanne. Ces dégâts proviennent essentiellement lors du passage des enfants qui, pour certains, se font un plaisir de frotter leurs mains sur quelques plaques en descendant les étages.

Ce processus accélère l'effritement et comme nous le savons, ces plaques contiennent de l'amiante en faible quantité et peuvent représenter un danger dès lors qu'il y a désagrégation.

Nous avons immédiatement réagi et avons pris contact, dans un premier temps, avec Microscan Services SA qui nous a rassurés quant au danger immédiat.

Nous avons, tout de même, pris contact avec une entreprise de la région (Plafonmetal, Le Mont-sur-Lausanne) et avons fait les constats d'usage.

Le changement de toutes les plaques du Collège n'est pas urgent, mais celles du tour des plafonds de l'escalier doivent être remplacées.

La dépose, la fourniture et pose de panneaux en bois, peint en blanc sont devisés à Fr. 3'723,--TTC.

Cette dépense sera imputée dans le compte n° 511.3141.00 « Entretien du bâtiment » du budget 2003 qui présente un solde disponible au 30 novembre 2003 de Fr. 13'854,90.

2. **FORETS** (Daniel Bally)

✓ Coupes de bois

Trois coupes de bois ont été marquées. La première, au Praz du Puey, se situe dans la région du réservoir communal. Il s'agit de 229 m³ de feuillus et de 28 m³ de résineux qui sont exploités par notre employé communal Pierre-André Joye et M. Gérard Dégy.

Au sud du pâturage du Mottey, ce sont essentiellement des résineux : 273 m³ pour 5 m³ de feuillus. Cette coupe a été attribuée au Centre de formation des forestiers bûcherons du Mont-sur-Lausanne.

Le façonnage des bois de service doit être terminé cette année encore.

A Praz Richard, en dessus de la Côte à Félix, MM. François et Frédéric Scheidegger, père et fils vont couper 216 m³ de résineux et 2 m³ de feuillus.

Le périmètre des chantiers forestiers est interdit de passage, que ce soit à pied, à cheval ou avec un véhicule. Des barrières munies des panneaux réglementaires sont posées sur les différents accès à ces chantiers. Respectez-les et faites les respecter !

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz